

TABLE DES MATIÈRES

1

La responsabilité des avocats 7

Vincent CALLEWAERT

avocat au barreau de Bruxelles

maître de conférences invité à l'UCLouvain

Introduction 8

Section 1

La nature de la responsabilité civile de l'avocat 9

Section 2

Les devoirs de l'avocat 11

A. L'intensité des obligations 11

B. La charge de la preuve du respect ou non du devoir d'information 14

Section 3

La jurisprudence relative à la responsabilité des avocats 17

A. Le devoir d'initiative 17

B. Le devoir de diligence et le respect des délais 19

C. Le choix de la stratégie 23

D. Le devoir de compétence 24

E. Le devoir de vérification 25

F. Le recours à un collaborateur 26

G. Le devoir de communication entre l'avocat du prévenu et celui de son assureur de responsabilité civile 27

Section 4

La prescription de l'action en responsabilité 30

A. Le point de départ du délai 30

B. La constitutionnalité de l'article 2276bis du Code civil 33

1. L'article 2276bis du Code civil et les délais de droit commun 33

2. L'article 2276bis du Code civil et l'action directe contre l'assureur 34

Section 5	
L'évaluation du dommage : la perte d'une chance	36
Section 6	
L'assurance R.C. professionnelle des avocats	41
A. Une police d'assurance collective	41
B. Les responsabilités couvertes	42
C. Une couverture plafonnée	43
D. L'étendue de la garantie dans le temps	44
E. L'obligation de déclarer le sinistre	45

2

La responsabilité des médecins sous l'angle de l'obligation d'information

Florence GEORGE
chargée de cours à l'UNamur
avocate au barreau de Liège

Introduction	48
Section 1	
L'obligation d'information du médecin et le consentement éclairé du patient	49
A. L'obligation d'information du médecin	49
B. Le consentement du patient	54
C. Le contenu de l'information	59
D. Les exceptions à l'obligation d'information du médecin et à l'obtention du consentement éclairé du patient	72
1. Les exceptions à l'obligation d'information du médecin	72
2. Les exceptions à l'obtention du consentement	73
E. Illustrations du respect de l'obligation d'information	73
Section 2	
La preuve du (non-)respect de l'obligation d'information	76
A. La charge de la preuve	76
1. Les arrêts de la Cour de cassation	76
2. Les thèses doctrinales	83

3. L'impact des réformes	87
B. Les modes de preuve	93
C. L'objet de la preuve : la faute en lien causal avec le dommage	95
D. Le degré de preuve	100
Conclusion	103

3

La responsabilité civile du notaire

Bertrand DE CONINCK

maître de conférences invité à l'UCLouvain

juge au tribunal de première instance francophone de Bruxelles

Introduction

Section 1

Nature de la responsabilité du notaire et prescription de l'action en responsabilité

A. Responsabilité à l'égard des parties	107
1. Statut hybride du notaire	107
2. Arrêt du 13 décembre 2012 de la Cour constitutionnelle	109
3. Juridictions de l'ordre judiciaire	112
B. Responsabilité à l'égard des tiers	115

Section 2

Devoir d'information et de conseil

A. Principes	116
B. Limites	121

Section 3

Devoir d'information et de conseil : applications

A. Validité, régularité, efficacité et portée de l'opération	125
1. Nullité de l'acte	125
2. Vérification des conditions de régularité de l'opération en cause	128
3. Portée ou étendue, même matérielle, de l'opération – Obligation de postposer ou de refuser la passation d'un acte	129
4. Pollution des sols et installations polluantes	130
5. Responsabilité pour non-respect de la loi Breyne	132

6. Vente d'un bien loué.....	133
7. Ouverture de crédit.....	135
8. Vérification des décomptes de sortie d'indivision et dessaisissement de sommes au profit d'un tiers.....	135
B. Respect des règles et formalités s'imposant au notaire désigné par voie de justice.....	136
1. Saisies conservatoires et exécutoires, ventes publiques.....	136
2. Séquestre judiciaire.....	138
3. Liquidation-partage.....	138
4. Respect des délais.....	139
C. Urbanisme.....	140
D. Obligations fiscales.....	141
E. Hypothèques et sûretés.....	146
1. Obligation de moyens ou de résultat.....	146
2. Information du créancier hypothécaire et régularité de l'inscription.....	147
3. Obligation de lever l'état hypothécaire du bien et vérifications en vue de l'établissement de sûretés.....	147
F. Respect d'autres dispositions spécifiques de la loi de Ventôse ou d'autres législations spécifiques.....	150
1. Loi du 10 octobre 2013.....	150
2. Article 8 de la loi de Ventôse : interdiction de passer des actes en sa faveur.....	151
3. Article 11 de la loi de Ventôse : identification des parties.....	152
4. Article 14 de la loi de Ventôse : signature des parties et du notaire.....	153
Section 4	
Responsabilité à l'égard des tiers.....	153
A. Principes.....	153
B. Applications.....	154
1. Préjudice causé à l'administration fiscale.....	154
2. Dessaisissement fautif ou conservation fautive des fonds.....	155
3. Passation fautive d'actes au préjudice de tiers.....	157
4. Loi sur le bail à ferme.....	158
5. A.S.B.L. Sécurité Notariale.....	158
Section 5	
Charge de la preuve.....	159
A. Principe.....	159
B. Obligation d'information.....	159
C. Dommage et lien causal.....	164

Section 6	
Pluralité de fautes et condamnation <i>in solidum</i>	165

4

La responsabilité des ingénieurs, coordinateurs sécurité-santé, géomètres... et autres prestataires immatériels dans le secteur de la construction	167
---	-----

Bruno DEVOS
avocat au barreau de Liège

Introduction	168
---------------------------	-----

Section 1	
L'ingénieur	171

A. Statut et profession d'ingénieur	171
B. Contrat d'ingénieur	172
1. Nature des missions confiées à des ingénieurs.....	172
2. Les différentes figures contractuelles.....	174
3. Obligations découlant du contrat d'ingénierie.....	180
4. Étendue de la mission de l'ingénieur.....	186
5. Fin de la mission.....	188
C. Limite des missions respectives des architectes et des ingénieurs	188
1. Délégation de la conception et du contrôle : principes et limites.....	188
2. Articulation avec les prestations de l'entrepreneur.....	192
3. Délégation de la conception et du contrôle en cas d'atteinte à la stabilité ou à la solidité.....	192
D. Responsabilité des ingénieurs	197
1. Responsabilité contractuelle.....	197
2. Responsabilité extracontractuelle.....	197
3. Responsabilité pénale.....	199
4. Responsabilité pour troubles de voisinage.....	199
5. Responsabilité du fait d'autrui.....	199
6. Responsabilité partagée ou <i>in solidum</i>	199
7. Dérogations conventionnelles.....	200
8. Étendue de la responsabilité.....	200
E. Situation particulière du bureau de contrôle	201

Section 2

Le coordinateur sécurité-santé	205
A. Champ d'application de la législation	206
B. Statut du coordinateur	208
C. Obligation de désignation du coordinateur sécurité-santé	208
D. Missions du coordinateur	210
1. Missions du coordinateur-projet	210
2. Missions du coordinateur-réalisation	212
E. Documents du coordinateur	214
F. Aménagements conventionnels	215
G. Responsabilité des autres intervenants relative à l'intervention ou à la mission du coordinateur	215
1. Responsabilité de tous les intervenants sur le chantier	215
2. Responsabilité de la personne qui désigne le coordinateur	218
H. Pouvoirs du coordinateur	220
I. Responsabilité du coordinateur	220
1. Responsabilité afférente à la sécurité et à la santé	221
2. Responsabilité afférente à la construction	222
3. Responsabilité contractuelle	223
4. Responsabilité extracontractuelle	224
5. Responsabilité pénale	225

Section 3

Le géomètre	226
A. Profession de géomètre	226
B. Statut du géomètre	226
C. Obligations et responsabilité du géomètre	227

Section 4

Le certificateur P.E.B.	230
A. Champ d'application de la législation	231
B. Exigences P.E.B.	231
C. Mission du certificateur	232
1. Dans le cadre d'une construction ou d'une rénovation	232
2. Dans le cadre d'une certification pour une mise en vente ou une location	234
D. Responsabilité du certificateur	234
E. Responsabilité des autres intervenants	236

Section 5	
L'architecte d'intérieur	238
A. Statut de l'architecte d'intérieur	238
B. Mission de l'architecte d'intérieur	239
C. Responsabilité de l'architecte d'intérieur	242
D. Caractère obligatoire ou non de l'assurance R.C. professionnelle	243
Section 6	
Le maître de l'ouvrage délégué	244
A. Statut du maître de l'ouvrage délégué	244
B. Mission du maître de l'ouvrage délégué	245
C. Responsabilité du maître de l'ouvrage délégué	245
1. Responsabilité contractuelle	245
2. Responsabilité extracontractuelle	247
 5 	
La responsabilité professionnelle des intermédiaires d'assurance	249
Thomas DUBUISSON avocat au barreau de Liège	
Introduction	250
Section 1	
L'instauration d'un régime juridique sous l'impulsion européenne	251
A. De la genèse à l'adoption de la loi du 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en assurances et à la distribution d'assurances	251
B. La directive 2002/92/CE du 9 décembre 2002 (directive IMD) et la loi du 22 février 2006	252
C. Les réformes Twin Peaks et la loi du 30 juillet 2013 emportant l'application des règles MiFID au secteur de l'assurance	254
D. La directive 2016/97 du 20 janvier 2016 (directive IDD) et la loi du 6 décembre 2018	255

Section 2	
La définition légale de l'intermédiaire d'assurance	257
Section 3	
La qualification juridique de la relation existant entre l'intermédiaire et le client	262
A. Avant-propos	262
B. Le contrat de louage d'entreprise	262
C. Le mandat	266
1. Le principe	266
2. Le mandat apparent	266
3. La responsabilité de l'intermédiaire intervenant comme mandataire	268
D. Le sort particulier des agents liés et des sous-agents : article 293 de la loi du 4 avril 2014	269
Section 4	
La variation du régime applicable selon le produit d'assurance distribué	272
Section 5	
Les diverses obligations mises à charge des intermédiaires d'assurance	278
A. L'obligation d'inscription auprès de la F.S.M.A.	278
B. Les obligations en matière d'information et de règles de conduite	279
1. Le principe général	279
2. La catégorisation des clients	280
3. Les informations générales fournies par l'intermédiaire	281
4. Conflits d'intérêts et transparence	281
5. Fourniture de conseils et fiche d'information standardisée	282
6. Les ventes croisées	284
7. Les incitations	285
8. Le dossier client	286
9. Les exigences supplémentaires en ce qui concerne les produits d'investissement fondés sur l'assurance	286
Section 6	
La responsabilité professionnelle des intermédiaires d'assurance en cas de manquement à leur obligation d'information et de conseil	287
A. Avant-propos	287

B. Objet des obligations d'information et de conseil	288
1. Définitions générales.....	288
2. L'obligation d'information	288
3. L'obligation de conseil.....	289
4. L'attitude du client.....	290
5. Influence des nouvelles règles?.....	292
C. Preuve du manquement au devoir de conseil et d'information	294
D. Le dommage et le lien causal	300
1. La preuve du lien causal.....	300
2. La portée de la présomption légale.....	302
3. La première thèse	303
4. La seconde thèse.....	304
5. Notre opinion	305
Conclusion	309